REGLEMENT 2026

PRIX DU MANUSCRIT

de la Beauce et du Dunois



PRIX ADULTE

22e édition

Dépôt des manuscrits

jusqu'au 15 juin 2026

Prix : 1 500€

Renseignements :
secretaire@pays-dunois.fr
contact@coeurdebeauce.fr

Prix du Manuscrit de la Beauce et du Dunois

Depuis 2004, le « Prix du manuscrit » porté par son Président nommé en 2015, M. Alain DENIZET récompense des textes non encore édités ayant trait au territoire afin de constituer un fond « mémoire collective ». Organisé par le Pays Dunois et la Communauté de Communes Cœur de Beauce, ce prix remporte un vif succès et devient une distinction importante pour les candidats dont les manuscrits sont de plus en plus aboutis.

1 - Caractéristiques du prix :

- Le prix récompense l'auteur d'un ouvrage, document ou narration (à l'exclusion de la poésie), portant sur les genres suivants : roman, biographie, nouvelles, mémoires, recherche historique ou scientifique.
- Le manuscrit doit avoir une accroche avec les territoires de la Beauce, du Dunois et du Perche Gouët. Une partie du manuscrit peut faire référence à des territoires limitrophes, mais il ne doit pas s'agir de l'intégralité du contenu du manuscrit.
- Le manuscrit devra être rédigé par un auteur francophone et comporter au moins 100 pages A4 ou un minimum de 150 000 signes espaces compris dactylographiées accompagnées d'un support informatique. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'écrit (organisation, style, orthographe…).
- Un manuscrit peut se représenter l'année suivante si celui-ci n'a pas été lauréat et si l'auteur lui a apporté des modifications.
- Chaque auteur aura l'obligation de léguer son manuscrit au fonds « Mémoire Collective du Pays Dunois et de la Communauté de Communes Cœur de Beauce » géré, par ces deux collectivités, où il sera consultable et mis en ligne sur une plateforme de consultation.
- Une personne peut présenter plusieurs manuscrit chaque année.
- Le manuscrit peut être une œuvre collective qui associe plusieurs auteurs bien identifiés sur le formulaire d'inscription.
- L'usage de l'IA ne doit pas se substituer à l'écriture de l'auteur.

2 - Remise des manuscrits :

Pour être recevable, chaque candidature doit comporter :

- **Un exemplaire du manuscrit** sur support papier et sur support informatique (clé USB, email…)
- **Un résumé d'une quinzaine de lignes** du manuscrit sur support papier et sur support informatique
- **La fiche de candidature** au Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois précisant les coordonnées complètes du candidat attestant de la non-publication du manuscrit et approuvant toutes les conditions du règlement de participation au prix cette fiche doit être signée du candidat.

Les ouvrages sont à adresser **avant le 15 juin 2026** :

Syndicat du Pays Dunois
« Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois » - catégorie Adulte
11 Rue de la Madeleine
28200 CHATEAUDUN
secretaire@pays-dunois.fr

3 - Désignation du lauréat

La désignation du lauréat s'effectue lors d'une réunion du jury avant la remise officielle du prix.

Il faut un **minimum de 3 manuscrits** pour que le jury puisse se réunir et choisir le lauréat. Si le nombre de manuscrits n'est pas suffisant, le prix est reporté à l'année suivante et les manuscrits déposés sont automatiquement représentés.

Les manuscrits sont rendus anonymes et sont transmis aux membres du jury dès réception. Chaque membre du jury ayant lu au préalable les manuscrits, donne son avis sur chacun d'eux. . Si un membre du jury ne peut venir à cette réunion, celui-ci peut transmettre au président du jury ses avis qui seront lus pendant la réunion. Il doit indiquer le nom du manuscrit pour lequel il veut voter et sa seconde préférence s'il le souhaite.

Le lauréat est choisi au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque membre du jury ne peut voter que pour un seul manuscrit. Si, après deux tours de scrutin, aucun manuscrit n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. Le vote peut se faire à main levée si plus de la moitié des membres du jury le souhaite.

En cas d'égalité entre 2 manuscrits au bout des trois tours, le prix est exceptionnellement divisé en deux, si les ouvrages rentrent dans ces deux possibilités :

- les égalités concernent 2 manuscrits de deux genres différents (ex : manuscrit historique et roman),
- les égalités concernent 2 manuscrits d'un même genre avec la même qualité littéraire.

4 - Dotation du prix :

Ce prix permet au lauréat de recevoir une aide de 1 500 € pour contribuer à la publication de son ouvrage. Cette dotation sera versée par mandat administratif dès réception du RIB du lauréat en décembre 2026.

L'auteur lauréat ne pourra représenter un nouveau manuscrit que deux ans après la remise du prix. Un même auteur ne pourra recevoir que deux fois le Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois pour deux manuscrits différents.

Dans la mesure du possible, un accompagnement dans la démarche d'édition sera proposé au lauréat ainsi qu'aux autres participants ayant retenu l'attention du jury.

En contrepartie, le lauréat :

- s'engage à venir retirer son prix, le jour de la remise officielle **(en clôture du salon du livre de Janville en Beuace le 29 novembre 2026),** ou à défaut, à se faire représenter par un tiers.
- s'engage à faire la publicité du Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois lors de toutes opérations de communication qu'il effectuera concernant le manuscrit primé et à mentionner sur la couverture que le manuscrit a reçu le Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois, en précisant l'année.
- accepte en cas d'édition du manuscrit, d'offrir un exemplaire du livre au Pays Dunois qui les conserve pour mémoire collective
- accepte que l'association des Donneurs de voix et la Bibliothèque sonore de Châteaudun réalisent l'enregistrement du manuscrit lauréat lorsque celui-ci sera édité. En effet, depuis 2014, les structures porteuses rendent accessibles les manuscrits lauréats aux déficients visuels et aux personnes souffrant d'un handicap les empêchant de lire. Cette association bénéficie de l'exemption de droits d'auteurs pour l'enregistrement de bandes sons de livres édités, selon le décret paru au Journal Officiel du 24/12/2008. Ces bandes sont ensuite mises à disposition de ses adhérents et des adhérents de la bibliothèque nationale. En revanche, il est interdit de reproduire et copier ces enregistrements à titre personnel ou pour tout autre destination.

5 - Les membres du Jury :

Le jury est composé de représentants des deux structures porteuses :

- **Alain Denizet, écrivain et Président du Jury**
- Simone Cousin, retraitée de l'enseignement
- Anne-Marie Bontemps, Retraitée libraire à Cloyes sur le Loir
- Nathalie Vasseur, Libraire à Châteaudun
- Bertrand Arbogast, journaliste écrivain
- Monique Ponçon, Professeur de Lettres
- Marie-Christine Rivoal, Professeur de Français à l'INSPE de Chartres
- Isabelle Girard, bénévole à la bibliothèque de Lanneray
- Yvelyne L'Hote, Société Dunoise d'archéologie
- Annette Baudron, habitante de la Communauté de Communes Cœur de Beauce
- Daniel Pointereau, ancien maire d'Orgères-en-Beauce et agriculteur à la retraite

6 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute participation au Prix implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement par le candidat.

7 - LITIGES

Les organisateurs et les membres du jury déclinent toute responsabilité en cas de recours éventuels de tiers, pour ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal Administratif du ressort du siège du Pays Dunois et de la communauté de communes Cœur de Beauce.

Fiche de candidature
Prix du Manuscrit de la Beauce et du Dunois – catégorie Adulte

Nom :	**Tél :**
Prénom :	**E-Mail :**
Rue et N° :	**CP et ville :**

Titre du manuscrit :

Pièces constitutives du dossier :

- ☐ un exemplaire du manuscrit sur support papier et sur support informatique (clé USB ou envoi email*)
- ☐ un résumé d'une quinzaine de lignes du manuscrit sur support papier et sur support informatique
- ☐ La fiche de candidature

***secretaire@pays-dunois.fr**

Règlement du Prix

- ☐ J'atteste avoir lu le règlement du Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois
- ☐ J'accepte toutes les conditions de ce règlement

Vous avez été informé du prix par :

Remarques particulières

Date : **A :**	**Signature :**

Attestation de non publication :

Je soussigné(e) …… (nom et prénom), certifie que mon manuscrit…… …… ……(titre), n'a jamais été publié ni édité.

Le ……
A ……..
Signature